**OBJET - N° Accueil Temps Libre -Commission Communale de l'Accueil -Transmission du plan**

**d'actions et du rapport d'activités**

Le Collège communal,

Considérant la proposition de résolution suivante à soumettre au Conseil communal :

*"Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment son article L 1123-23 ;*

*Vu le Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire modifié par le Décret du 26 mars 2009 et plus particulièrement son article 11/1, paragraphe 1 sur l'élaboration annuellement d'un plan d'actions et d'un rapport d'activités ;*

*Vu la délibération du Collège communal du ……………… prenant connaissance de l'ordre du jour de la Commission*

*Communale de l'Accueil prévue le ……………….. avec notamment l'inscription des points : plan d'actions 2020 et*

*rapport d'activités 20.. ;"*

*Sur proposition du Collège communal ;*

*PREND CONNAISSANCE :*

*Article 1 - Du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2019 de la Commission Communale de l'Accueil.*

*Article 2 - Du plan d'actions de la Commission Communale de l'Accueil de 2019-2020 passé à la CCA du ………..*

*Article 3 - Du rapport d'activités de la Commission Communale de l'Accueil de 20…-20… passé à la CCA du ……..".*

A l'unanimité ;

DECIDE

**Article unique** - Emettre un avis préalable favorable sur la proposition précitée à soumettre à la prochaine réunion du Conseil communal.